



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**Tableaux d'avancement  
à la hors classe  
et à la classe exceptionnelle 2017  
C.E. d'EPS et PEGC**

Caen, le 11 janvier 2017

Le recteur de la région académique Normandie  
Recteur de l'académie de Caen,  
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs  
les inspecteurs d'académie – DASEN  
le président de l'Université  
le directeur de l'ENSI  
les IA IPR et IEN  
les chefs d'établissement du second degré public

Division  
des Personnels  
Enseignants  
DPE

Affaire suivie par  
Bureaux de gestion  
DPE1 DPE2

Téléphone  
02 31 30 16 60

Courriel  
dpe1@ac-caen.fr  
dpe2@ac-caen.fr

168, rue Caponière  
BP 46184  
14061 CAEN Cedex

**Objet : Tableaux d'avancement pour l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle des chargés d'enseignement d'EPS et des professeurs d'enseignement général de collège - Année 2017**

Référence : décret n° 86-492 du 14-3-1986 modifié ; décret n° 60-403 du 22 4-1960 ;  
décret n° 93-442 du 24-3-1993 ; décret n° 93-444 du 24-3-1993.

La note de service ministérielle n° 2016-195 du 15-12-2016 relative à l'avancement de grade des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive et des professeurs d'enseignement général de collège est publiée au **B.O. n° 47 du 22 décembre 2016**.

Les professeurs qui remplissent les conditions statutaires d'avancement de grade ont été informés individuellement par un message électronique via **I-PROF**.

Ils sont invités à compléter leur dossier  
à travers la même application : du 5 au 27 janvier 2017

L'avis des chefs d'établissement et des IA-IPR  
sera recueilli au travers de l'outil SIAP/I-PROF : du 30 janvier au 15 février 2017

Les avis défavorables devront faire l'objet d'un rapport et être porté à la connaissance des personnels.

Consultation des avis des chefs d'établissement  
et des IA-IPR : du 28 février au 10 mars 2017

Date limite de réclamation auprès  
des chefs d'établissement et des IA-IPR : le 10 mars 2017

Les C.A.P.A. chargées d'examiner les candidatures sont prévues

pour les PEGC : le 29 mars 2017  
pour les enseignants d'EPS : le 31 mars 2017

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général adjoint  
Directeur des ressources humaines

Signé : Bertrand COLLIN